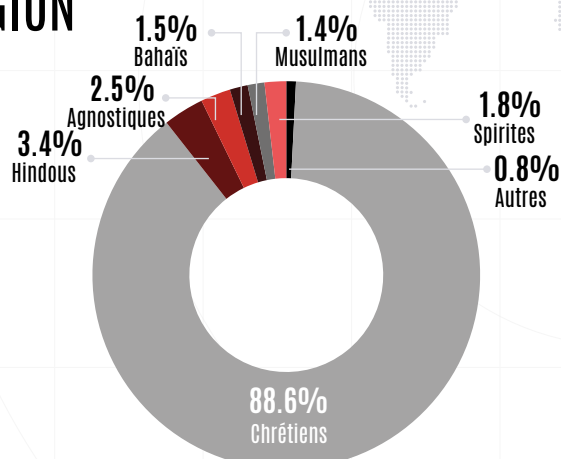




SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

RELIGION



Population

110,757

PIB par habitant

10,727 US\$

Surface

389 Km²

Indice de Gini*

N.D.

*Inégalité économique

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Le Préambule de la Constitution de Saint Vincent et les Grenadines¹ dispose que la nation est fondée sur la croyance en la suprématie de Dieu et la dignité de l'homme.

L'article premier de la Constitution précise que chacun a certains droits et libertés fondamentaux, tels que la liberté de conscience, indépendamment de sa race, de son lieu d'origine, de sa naissance, de ses opinions politiques, de sa couleur de peau, de ses croyances ou de son sexe, sous réserve du respect des droits et libertés d'autrui.

L'article 4, alinéa 3, point c), de la Constitution reconnaît la possibilité d'émettre une objection de conscience au service militaire.

Conformément à l'article 9, alinéa 1er, de la Constitution les droits à la liberté de conscience, de pensée, de religion et de culte sont des droits inviolables dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne l'enseignement, la pratique religieuse et l'observance de rites, que ce soit seul ou en communauté, tant en public qu'en privé.

Sauf si elle donne son consentement, une personne qui

fréquente un lieu d'enseignement, est en prison ou qui fait son service militaire, n'est pas tenue de recevoir une instruction religieuse ou d'assister à des cérémonies religieuses autres que celles de sa propre religion (article 9, alinéa 2).

Chaque communauté religieuse a le droit de fonder et de gérer ses propres établissements d'enseignement (article 9, alinéa 3).

Enfin, nul ne peut être contraint de prêter serment contre sa religion, ou d'une manière contraire à ses croyances ou à sa religion (article 9, alinéa 4).

L'article 26, alinéa 1er de la Constitution dispose qu'aucun ministre du culte ne peut être élu ou nommé en tant que député ou sénateur.

Un code de conduite a été adopté en 2010 pour les élections générales prévues cette année-là. Il continue d'être respecté. Il exige que les candidats respectent les principes moraux les plus élevés, conformément à l'éthique chrétienne, mais n'utilisent pas la religion pour obtenir le soutien des électeurs. Ils doivent également respecter les horaires des offices religieux et ne pas perturber le culte public.²

Le projet de loi de 2006 sur l'éducation régit les

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Comme dans les rapports de 2016 et de 2018, aucun épisode d'intolérance religieuse n'a été signalé au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, et les perspectives sont positives pour la liberté religieuse.

questions religieuses dans le domaine de l'éducation.³ L'instruction religieuse doit faire partie du programme de chaque école publique ou privée. Si une école privée est tenue ou gérée par une organisation religieuse et admet des élèves qui ne partagent pas ses croyances, ces derniers ont le droit de ne pas assister à ses cours d'instruction religieuse ni à ses cérémonies religieuses.

Vendredi Saint, Pâques, le Lundi de Pentecôte et Noël sont des jours fériés nationaux.⁴

En 2018, le Parlement du pays (Assemblée) a approuvé une loi autorisant l'usage du cannabis à des fins religieuses. La législation ne s'applique pas qu'aux rastafariens.⁵

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

En avril 2019, le Premier ministre Ralph Gonsalves a salué la contribution de l'Église Adventiste du Septième jour au pays. Il a souligné que les vendredis, le gouvernement cesse le travail avant le coucher du soleil afin de s'adapter aux fonctionnaires qui sont membres de cette Église.⁶

Début mars 2020, à la suite du déclenchement de la pandémie de covid-19, l'Église catholique a pris des mesures préventives. En mai 2020, elle a repris les messes dominicales, tout en respectant les protocoles établis par les autorités sanitaires.⁷

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

1 Saint Vincent and the Grenadines 1979, Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/St_Vincent_and_the_Grenadines_1979?lang=en.

2 "Code of Conduct on 2010 Elections for St. Vincent and the Grenadines," Caribbean Elections, http://www.caribbeanelections.com/eDocs/articles/vc/vc_Election_Code_of_Conduct_2010.pdf.

3 Chapter 202, Education Act, Ministry of Education, Government of Saint Vincent and the Grenadines, http://education.gov.vc/education/images/Stories/pdf/education_act_cap202-1.pdf.

4 "Public Holidays 2019," The Government of Saint Vincent and the Grenadines, <http://pmoffice.gov.vc/pmoffice/index.php/public-holidays>.

5 "Cannabis Cultivation (Amnesty) Bill, 2018," 1er août 2018, Government of Saint Vincent and the Grenadines, http://www.gov.vc/images/PoliciesActsAndBills/Cannabis_Cultivation_Amnesty_Bill_2018.pdf.

6 Libna Stevens, "In St. Vincent, Prime Minister Praises the Work of the Adventist Church During Inauguration of New Headquarters," Seventh-day Adventist Church, 25 avril 2019, <https://www.interamerica.org/es/2019/04/en-la-isla-san-vicente-primer-ministro-celebra-la-obra-de-la-iglesia-adventista-durante-inauguracion-de-la-nueva-sede/>.

7 "Letter from the Bishop – COVID 19," 5th March 2020, Roman Catholic Diocese of Kingstown, St. Vincent & The Grenadines, <https://catholicsvg.org/letter-from-the-bishop-covid-19/>; "Letter from the Bishop – Resumption of Sunday Masses," 21 mai 2020, Roman Catholic Diocese of Kingstown, St. Vincent & The Grenadines, <https://catholicsvg.org/letter-from-the-bishop-resumption-of-masses/>.